

BRS *Bulletin de la Recherche Scientifique*
CNRS - INSERM - INRIA - IRD - INED - IRSTEA

Par la lutte et par le vote, avec la CGT changeons le rapport de force !

VOTONS CGT !

Le 4 décembre 2014, nous serons plus de 5 millions d'agents publics appelés à élire nos représentants syndicaux. C'est la première fois que ce vote se déroulera simultanément dans l'ensemble de la fonction publique : territoriale, hospitalière, et d'État. Ce vote représente un véritable enjeu pour les salariés de la fonction publique.

Combattre la politique d'austérité et de cadeaux au patronat

Le changement de gouvernement opéré le 26 août se tient dans un moment où rien ne montre les effets positifs de la politique choisie par François Hollande. Malgré l'austérité pour les salariés et les services publics et les cadeaux continuellement faits au capital, il n'y a aucun signe de reprise économique. Au contraire, le chômage ne cesse de progresser et les déficits de s'accroître. Pourtant, c'est sur la volonté bien affirmée de poursuivre l'austérité que débute le deuxième gouvernement de Manuel Valls.

Aux 15 milliards d'euros de baisse de la dépense publique au titre de la loi de finances 2014, le Gouvernement ajoute une nouvelle ponction de plus de 50 milliards d'euros, au détriment des moyens de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales, de l'assurance maladie et des dépenses sociales.

La recherche n'est pas épargnée

La recherche et l'enseignement supérieur subissent cette politique d'austérité et d'assujettissement au patronat. Les recrutements sont « fiffrelinesques », les effectifs des organismes, notamment ceux du CNRS, se réduisent. La précarité est endémique, les précaires sont utilisés comme variable d'ajustement. La profession se paupérise de plus en plus.

L'activité scientifique est totalement dépendante des contrats de l'ANR et formatée par les critères de l'AERES. Ce qui est déterminant n'est plus la production de connaissances, mais ... de savoir se vendre pour faire survivre son équipe. Pour la CGT, au contraire, il faut remplacer la plupart des contrats par des crédits récurrents

et il faut rendre l'évaluation aux instances scientifiques représentatives des établissements.

Si les besoins de la connaissance ne cessent de croître, il y a pour le pouvoir politique moins de besoins de recherche puisque les finances de l'Etat se réduisent, qu'il y a de moins en moins d'entreprises sur le sol national et que celles qui restent réduisent leur R&D. Le gouvernement veut donc réduire le nombre de laboratoires et lier encore plus ceux qui restent aux entreprises par le biais de l'innovation et du transfert.

Pour ce faire, il crée des regroupements forcés, les Comue, structures technocratiques de pilotage régional des recherches et des enseignements et de mutualisation des emplois.

Il faut enrayer cette politique de déclin. La CGT a des propositions tant pour la recherche publique que pour la recherche industrielle. Il faut augmenter substantiellement le budget de la recherche publique et relancer une véritable politique industrielle qui ne se cantonne pas à des cadeaux fiscaux indifférenciés.

Pour la CGT, ce n'est pas d'austérité et de cadeaux au patronat dont la France a besoin ! À l'opposé d'un tel choix, la CGT réaffirme que le développement des services publics constitue une des solutions pour répondre à la crise, satisfaire les besoins et réduire les inégalités.

Les enjeux : salaires,

Les salaires

Nous assistons à un phénomène de paupérisation : aujourd'hui, plus d'un million d'agents ont des traitements compris entre le Smic et le Smic + 5 %, quand il y en avait moins de 200 000 il y a vingt ans.

- En dépit de la « réforme » de la **catégorie C**, un agent recruté à l'échelle 3, au bout de dix ans de carrière, verra son salaire net mensuel ne progresser que de 25 euros.
- Pour la **catégorie B**, le recrutement se situe à 2,8 % au-dessus du Smic et en cinq ans de carrière, le gain mensuel net sera inférieur à 50 euros.
- Enfin, pour la **catégorie A**, le recrutement s'effectue à 11,5 % au-dessus du Smic. Alors qu'il se situait à 75 % il y a moins de trente ans.

Cette situation est la conséquence d'une politique salariale qui fait augmenter la valeur du point d'indice moins vite que l'inflation. Depuis 1984, début de cette politique dite de « désindexation », la valeur du point a perdu 29 % par rapport à l'indice des prix à

la consommation. Le gel du point d'indice, depuis 2010, a encore accéléré le rythme de ce décrochage, tandis que l'augmentation des cotisations spécifiques aux fonctionnaires a rajouté 2,29 % de prélèvements supplémentaires sur la feuille de paye des agents.

Le gouvernement actuel a décidé de prolonger le gel du point d'indice jusqu'en 2017. Pour la CGT, il n'est pas question, dans le public comme dans le privé, que la rémunération soit sacrifiée sur l'autel de la résorption de la dette publique.

Le blocage des salaires provoque la dégradation des conditions de vie des agents et porte un coup à la consommation, donc à la croissance. De plus, une telle politique plombe les comptes sociaux. À titre d'exemple, 1% d'augmentation du point d'indice, ce sont 140 millions d'euros de cotisation qui alimentent l'assurance maladie.



PROPOSITIONS DE LA CGT :

- Début de grille à 1 700 euros brut
- Rattrapage des pertes intervenues au cours des années antérieures
- Refonte de la grille indiciaire avec une meilleure reconnaissance des qualifications
- Amplitude de carrière minimale de 1 à 2, garantie à tous, pour une carrière complète
- Intégration des primes dans le traitement
- Ré-indexation des pensions sur les salaires

Les carrières

Dans ce contexte de crise, les carrières sont mises à mal. Les débuts de carrière se rapprochent du SMIC. L'amplitude de carrière dans un même corps est très inférieure à 2. Le gouvernement poursuit les orientations des précédents : la carrière se déroule dans le corps de recrutement avec de très faibles possibilités de promotions et une partie de la rémunération se fait par l'intermédiaire de primes décidées par la hiérarchie. La PPRS sera, à terme, remplacée par une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), avec un complément indemnitaire annuel lié à « l'engagement professionnel et à la manière de servir ». Pour les chercheurs, la prime d'excellence scientifique (PES) ne concerne que 20% d'entre eux.

• **Les ITA** : Pour les AJT, les quelques points d'indice supplémentaires sont loin de régler le problème de bas salaires. La réforme de la catégorie B, acceptée par la CFDT, la CFTC, la CGC et l'UNSA, est typique d'une orientation que nous refusons, ralentissement de la carrière des techniciens avec quelques points d'indice en fin de carrière et la possibilité de recruter les BTS et DUT dans le corps de techniciens. Pour le moment, les EPST continuent à ouvrir des concours en AI. Seule mesure positive obtenue dans la période, l'augmentation de la PPRS pour les AJT, les T et les AI au CNRS, à l'IRD... Mais on reste loin d'une PPRS à 20% pour tous.

• **Les chercheurs**. La revendication d'une prolongation de la grille des chargés de recherche est toujours refusée par le ministère. Pourtant, à même niveau de qualification, les maîtres de conférences et les agrégés bénéficient de l'accès à une classe exceptionnelle. Suprême mépris pour les chercheurs des EPST, le décret des Enseignants Chercheurs publié le 2 septembre 2014 instaure pour les CR1, dès le 7ème échelon, la possibilité de passer Maître de Conférences en classe exceptionnelle.

• **Les CDI** : Les collègues CDIsés par la loi Sauvadet sont toujours en attente d'une carrière. Les négociations traînent tant avec le ministère de la fonction publique qu'avec le MESR et les organismes. Pour le SNTRS-CGT, si l'objectif est leur intégration dans le statut de fonctionnaire, ceux qui sont dans cette situation de CDI doivent aussi bénéficier immédiatement des primes et d'une carrière équivalente à celle des fonctionnaires.

L'emploi : recruter et titulariser

Malgré le discours trompeur du gouvernement, l'emploi scientifique, technique et administratif dans les organismes est menacé. Avec une masse salariale bloquée depuis plusieurs années, il faut supprimer 1% des emplois chaque année pour pouvoir réaliser les promotions statutaires ; même si elles sont en nombre réduit. Ainsi pour le seul CNRS, ce sont 2300 postes de travail qui ont été supprimés depuis 2010 : 800 postes de fonctionnaires et 1500 postes de CDD sur subvention d'Etat. Il en est de même dans la plupart des EPST.

La précarité atteint un niveau inimaginable : dans les universités, 22 000 BIATS en CDD et près de 100 000 vacataires d'enseignement sont recensés dans le bilan social 2012-2013 publié par le ministère. Dans les organismes, on peut estimer les précaires post-docs et ITA à 20 000, soit l'équivalent de 15 000 Equivalents Temps Plein.

La loi Sauvadet devait contribuer à résorber (un peu) la précarité. Sous pression du ministère et des directions d'organismes, l'accès aux carrières de chargés et d'ingénieur de recherche a été fermé aux précaires. C'est une situation scandaleuse. Pour l'accès aux autres niveaux (IE, AI, T, AJT) les postes ouverts correspondront seulement au tiers des éligibles. Et dans ce contexte malthusien, le CNRS a ouvert des examens réservés dans des laboratoires où il n'y avait aucun vivier de CDD éligibles. Les directions considèrent les précaires comme une variable d'ajustement, alors que leur travail contribue à notre rayonnement scientifique.

Le SNTRS-CGT estime que dans notre secteur professionnel, 50 000 précaires occupent des emplois pérennes. Il faut plus que jamais un plan de recrutement qui permettra les titularisations et les embauches nouvelles dont ont besoin les laboratoires et services.

Comment, sans recruter, peut-on afficher l'objectif de passer le budget de la recherche à 3% du PIB ? Comment, sans recruter, espérer abolir le mal-être au travail ?



Il faut réorienter la fiscalité

Loin d'être résolue aujourd'hui, la crise reste marquée du sceau de la soumission à la rentabilité financière. Cette recherche effrénée du profit génère la mise en concurrence des travailleurs. Elle provoque misère, souffrance au travail, chômage massif, recul des droits sociaux, exclusion.

Avec les transferts financiers massifs de l'Etat aux entreprises, les services publics subissent des restrictions budgétaires de plus en plus sévères qui mettent en cause leurs missions, condamnant les salariés et citoyens à l'austérité à vie.

Supprimons

le Crédit Impôt Recherche

Le Crédit Impôt Recherche, CIR, est l'une des niches fiscales les plus importantes. De 980 millions d'euros en 2006, il nous coûte plus de 6 milliards aujourd'hui, alors que sur la même période la dépense de R&D des entreprises a stagné. Les abus sont connus, principalement pour les grands groupes, à l'exemple de SANOFI, qui empoche 130 millions de CIR chaque année et ferme ses centres de recherche.



25 % du CIR pour titulariser 50 000 précaires

Le salaire moyen d'un CDD est de 30 k€. Le salaire d'un titulaire en milieu de carrière est d'environ 60 k€. La différence est donc de 30 k€. Titulariser 50 000 précaires dans l'ESR, coûterait environ 1,5 milliard à terme et beaucoup moins immédiatement. Un effort qui représente 1/4 du CIR.

PREMIÈRES ÉLECTIONS GÉNÉRALES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Dans les organismes de recherche, vous voterez par correspondance trois fois : pour le Comité Technique (CT) du ministère et celui de votre organisme et pour la Commission Administrative Paritaire (CAP) dont vous dépendez, si vous êtes titulaire ou pour la Commission Consultative Paritaire (CCP) si vous êtes non titulaire. Pour ceux d'entre vous qui travaillez dans des unités hébergées par un établissement d'enseignement supérieur, vous pourrez aussi élire le 4 décembre à l'urne, vos représentants au Comité technique de l'établissement universitaire. Les résultats permettront de désigner les comités d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

C'est également à partir du résultat de cette consultation que seront déterminés les syndicats reconnus représentatifs et qui pourront, à ce titre, participer à des négociations. Depuis le 1er janvier 2014, seuls les accords signés par des syndicats totalisant plus de 50 % des suffrages aux élections des comités techniques sont en effet déclarés valides. Plus de poids pour la CGT empêchera la signature d'accords au rabais.

L'élection au Comité Technique définira la représentativité syndicale et les moyens que l'administration accordera aux syndicats. En votant pour le SNTRS-CGT, vous lui donnerez les moyens qui permettent aux militants de vous informer et de vous défendre.

Ces élections vont donc jouer un rôle majeur pour défendre et développer les missions de service public, améliorer et faire valoir nos droits. Prolongement de l'action collective, votre vote sera déterminant pour faire vivre la démocratie sociale.

Le SNTRS-CGT, avec vous, dans vos laboratoires et vos services, entend construire la force collective capable de mettre en mouvement le plus grand nombre :

- pour imposer d'autres choix que les véritables reculs de société promus par le gouvernement
- pour faire entendre vos revendications, vous défendre et faire valoir les valeurs de la fonction publique que vous portez haut et fort

Pour l'emploi et pour les personnels

- Un plan de création d'emplois de fonctionnaires pour titulariser les précaires et satisfaire aux besoins de la science
- Le rattrapage des pertes du pouvoir d'achat par la revalorisation de la valeur du point d'indice
- Des revalorisations des carrières et des salaires
- L'allongement des grilles pour toutes les catégories
- La suppression des blocages statutaires pour les changements de corps
- Une prime à 20 % pour tous, non modulable et intégrée au salaire

Pour la défense du service public de recherche

- Préservation de la liberté de recherche
- Maintien des EPST dans toutes leurs prérogatives et une véritable coopération avec les universités
- Augmentation des moyens budgétaires des services et des unités de recherche
- Évaluation des unités par les instances scientifiques des EPST

**Votez SNTRS-CGT
dès réception du matériel
électoral**

Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)
Campus CNRS 7, rue Guy Môquet Bât i 94800 VILLEJUIF - Téléphone 01 49 58 35 85 – Fax : 01 49 58 35 33
Mél : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : <http://www.sntrs.fr>

ISSN 0180-5398_CP 0914S05392_

Directeur de la publication : Daniel STEINMETZ – Imprimé par nos soins – Périodicité : Bimestriel